

Le schéma de cohérence territorial

Du SCoT au PETR, le Pays en héritage

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche-Mossig s'est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Plus d'informations sur : <https://www.bruche-mossig.fr/>

la CCMV adhère au SCOT de la Bruche, de même que les CC de la Vallée de la Bruche et de la Région de Molsheim-Mutzig, et expliquer en quoi consiste le SCOT : Il s'agit d'un projet de territoire à long terme, qui vise à organiser l'espace en prenant en compte aussi bien l'habitat que l'économie, le commerce et la préservation de l'environnement et des paysages.

Il poursuit la politique de développement durable intercollectivités initiée par l'association du Pays Bruche-Mossig-Piémont qui a engagé sa dissolution au 1er septembre 2019. Le PETR a repris l'animation économique et la gestion de Tremplin Entreprises, le portage du programme européen LEADER, le développement d'une politique de transition énergétique, notamment le conseil aux particuliers, avec l'Espace Info Energie, tout en poursuivant l'élaboration du SCOT Bruche-Mossig, pour le compte de ses membres, les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble.

Le PETR et les élus du territoire intercommunautaire travaillent à la mise en œuvre du schéma.

Rapport de présentation

